

Cabinet - Service Interministériel de Défense et de Protection Civile

ALERTE DES MAIRES

Le Préfet de la Charente, au vu des informations transmises par Météo-France et conformément au plan départemental de gestion d'une canicule, décide la mise en place du

NIVEAU 3 **ORANGE**: ALERTE CANICULE

Situation actuelle :

Un épisode de chaleur intense est annoncé par Météo France sur le département de la Charente à partir de cet après-midi avec des températures maximales comprises entre 34 et 37°C.

Les températures s'abaisseront lentement dans la nuit et seront comprises entre 20 et 22°C.

Evolution prévue :

Demain vendredi, la chaleur s'accroît sensiblement par rapport à aujourd'hui, les maximales atteignant localement 39°C dans les zones urbaines de la Charente.

Cette chaleur va durer plusieurs jours, jusqu'en début de semaine prochaine au moins, sans s'intensifier notablement.

Vous pouvez vous tenir informés de l'évolution de la situation météorologique sur le site : <http://france.meteofrance.com/vigilance/> et de la situation sanitaire sur le site : www.solidarites-sante.gouv.fr ainsi qu'au numéro 0 800 06 66 66.

Il est demandé à chaque maire de prendre toute mesure d'information et de protection des populations, notamment :

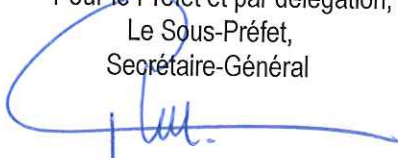
- d'assurer le suivi des personnes âgées ;
- d'informer la population des conseils de comportement suivants :

CONSEILS DE COMPORTEMENT

- **maintenez votre logement frais** (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- **buvez** régulièrement et fréquemment de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- **rafraîchissez-vous** et mouillez-vous le corps au moins le visage et les avant-bras plusieurs fois par jour ;
- **prenez si possible 2 à 3 heures par jour dans un lieu frais** (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché...) ;
- **évités de sortir aux heures les plus chaudes** (11h - 21h) ;
- **évités les activités extérieures** nécessitant des dépenses d'énergie trop importantes (sports, jardinage, bricolage...) ;
- **pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches** et dès que nécessaire, **osez** demander de l'aide ;
- **pensez à aider les personnes dépendantes** (nourrissons et enfants, personnes âgées, personnes handicapées, personnes souffrant de troubles mentaux) en leur proposant régulièrement des boissons, même en l'absence de demande de leur part,
- **pensez à appeler vos voisins ou vos amis âgés et/ou handicapés** pour prendre régulièrement de leurs nouvelles.

Angoulême, le 02 août 2018

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet,
Secrétaire-Général


Xavier CZERWINSKI